

LE CAHIER MUNICIPAL



COLLECTE DES SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS

DU 10 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE

Si votre bac brun déborde, vous pouvez déposer vos feuilles mortes dans des sacs en papier. Cette année, ces sacs seront ramassés aux deux semaines.

Du 10 octobre au 18 novembre, placez-les en bordure de rue le même jour que votre collecte de déchets. Laissez-les sur place jusqu'à ce qu'ils soient ramassés.

Les sacs de plastique sont interdits et ne seront pas ramassés.

Il est aussi possible de déposer les branches de moins de 1 cm de diamètre attachées en fagot directement à côté de votre bac, sans les mettre dans un sac de papier.

Points de dépôt des surplus de résidus verts

Si vous préférez ne pas attendre la collecte des surplus de résidus verts, vous pouvez les apporter dans l'un de ces points de dépôt.

Points de dépôt permanents

- Écocentre de Lévis
- Écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon

Points de dépôt temporaires (uniquement pour les sacs de feuilles)

les samedis 29 octobre, 5, 12 et 19 novembre de 9 h à 16 h 30

- Garage municipal du 1060, rue Saint-Omer
- Garage municipal du 1500, rue Thomas-Power

CONSULTATION PUBLIQUE

Une séance de consultation est prévue le **18 octobre 2022**, à 18h30, au 2175, chemin du Fleuve, salle du Conseil de l'hôtel de ville, secteur Saint-Romuald. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- **Projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C703-Résidence de tourisme dans 81 zones)**

Ce projet de règlement modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement vise à mettre à jour la réglementation d'urbanisme en lien avec l'hébergement touristique pour permettre la classe d'usages C703-Résidence de tourisme dans des secteurs stratégiques de la ville tout en apportant un cadre normatif spécifique.

Une consultation écrite, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **27 septembre au 24 octobre 2022**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci-dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Une séance de consultation est prévue le **18 octobre 2022**, à 18h30, au 2175, chemin du Fleuve, salle du Conseil de l'hôtel de ville, secteur Saint-Romuald. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- **Projet de règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) Vieux-Charny, secteur Charny)**

Ce projet de règlement vise à intégrer les modifications réglementaires inscrites au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Vieux-Charny au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement. Il s'agit de créer de nouvelles zones, d'ajuster les limites de certaines et de préciser les usages autorisés et les normes afférentes afin d'assurer la conformité au PPU.

Une consultation écrite, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **4 au 17 octobre 2022**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci-dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante ► ville.levis.qc.ca/taxes-permis-règlements/avis-publics



ENTRAVE SUR LE CHEMIN DU SAULT

En raison de travaux de raccordement aux services publics du nouveau *Poste de police et maison de justice de proximité*, des impacts sur la circulation sont à prévoir sur le chemin du Sault, à la hauteur de l'École secondaire l'Aubier.

Durée des travaux:

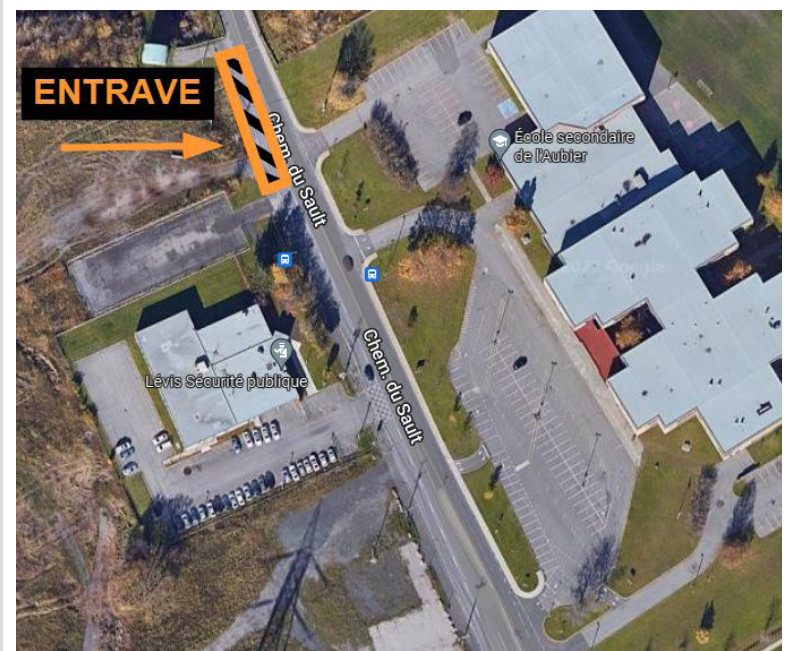
DU 17 OCTOBRE AU 22 OCTOBRE 2022

Impacts sur la circulation

Pour une durée de 5 jours, la circulation s'effectuera en alternance sur une voie. Les automobilistes pourront suivre les indications de signaleurs durant le jour et de feux de circulation temporaires le soir.

La piste cyclable quant à elle sera fermée sur une partie du chemin du Sault, les cyclistes pourront suivre la signalisation indiquant les trajets alternatifs.

Pour plus d'information : 311 Lévis



APPELS D'OFFRES

FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉGÉTAUX, FLEURS ANNUELLES ET JARDINIÈRES 2023

NO : 2022-50-127

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le **27 octobre 2022**, date et heure de la réception des soumissions.

AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL DE LÉVIS

NO : 2022-50-124

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le **17 novembre 2022**, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Vous avez accueilli un nouvel enfant dans votre famille? PLANTEZ UN ARBRE EN SON HONNEUR!

Au cours de l'année 2022, votre famille s'est agrandie et vous avez accueilli un nouveau petit bébé? Soulignez son arrivée en participant au programme *Un nouvel enfant, un arbre*.



Par ce geste, vous contribuez au verdissement et à l'embellissement de votre ville en plus d'offrir un environnement de qualité aux familles lévisiennes pour les générations actuelles et futures.

Comment s'inscrire?

Consultez les critères d'admissibilité du programme et inscrivez-vous **avant le 31 janvier 2023**. Inscription et conditions de participation : ► ville.levis.qc.ca, section *Un nouvel enfant, un arbre*



Prévention des incendies: ARTICLES PRÈS D'UNE CUISINIÈRE

Conserver un espace de cuisson sécuritaire lorsque vous cuisinez, c'est primordial.

Déplacer tout ce qui se trouve à proximité de la cuisinière avant de commencer le dîner, c'est une étape à ne pas négliger.

Faites un tour sur notre page Facebook pour écouter les conseils donnés par le Service de la sécurité incendie. Pour plus d'information :

- facebook.com/villedelevis
- ville.levis.qc.ca/securite/prevenir-incendies/



AVIS PUBLIC

ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE LA VILLE DE LÉVIS

La Ville de Lévis procède présentement à des demandes de prix pour le déneigement, l'arrosage et la surveillance des patinoires extérieures et des glissades pour la saison 2022-2023.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document de demande de prix sur le site Web de la Ville de Lévis au ville.levis.qc.ca/la-ville/contras-appels-offres/avis-appels-offres-publics en cliquant sur le lien intitulé *Demande de prix-Entretien des patinoires extérieures pour la saison 2022-2023*.

La date limite de réception des prix est prévue par courriel à dabergeron@ville.levis.qc.ca pour le **14 octobre 2022 avant 14 h**.

Pour toutes informations vous pouvez rejoindre Mme Danielle Bergeron par courriel : dabergeron@ville.levis.qc.ca ou par téléphone 418-835-4946.

OPÉRATION DÉCHIQUETAGE

SAMEDI 15 OCTOBRE, DE 9 H 30 À 14 H 30

Stationnement de l'hôtel de ville, au 2175, chemin du Fleuve

Apportez vos vieux documents

- Relevés de cartes de crédit
- Relevés de paie
- Déclarations de revenus
- Factures
- Cédéròms

Maximum 4 boîtes par personne

Offert aux résidentes et résidents de Lévis seulement, et non aux entreprises

En collaboration avec la compagnie *Déchiquetage de Beauce*



Soyez futé comme M. Dubreuil, tondez vos feuilles.

Feuillicycler nourrit le sol de manière simple et écologique. Ensemble, nous pouvons faire une différence.

JE SUIS LE MOUVEMENT
J'ÉCO-AGIS

Découvrez nos conseils sur jeco-agis.ca



ABRIS TEMPORAIRES POUR L'HIVER



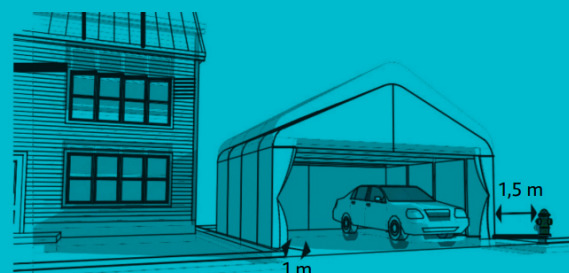
En date du 1^{er} octobre,

il est permis d'installer des constructions temporaires sur votre propriété en prévision de la saison hivernale. Les abris d'hiver pour les automobiles et pour les piétons, les clôtures à neige et les protections hivernales des végétaux et des clôtures sont autorisés.

Les installations doivent respecter les conditions suivantes :

- être installées uniquement dans un espace de stationnement
- être distantes d'au moins 1 m de l'asphalte de la rue ou de 30 cm du trottoir
- ne peuvent être installées à moins de 1,5 m d'un poteau d'incendie, ni être fixées à celui-ci

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement*.



DEVIENS BRIGADIER!



Tu souhaites te rendre disponible pour assurer la sécurité des enfants de ton quartier ?

Nous recrutons présentement des brigadiers temporaires afin d'effectuer des remplacements de brigadiers réguliers.

Pour un maximum de 20 h/semaine à 19,33\$/h

Plus de détails à ville.levis.qc.ca/emplois